

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

DECRET N° 96/098/PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DU PREMIER MINISTRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

VU la Loi fondamentale de la République de Guinée et notamment en son article 39.

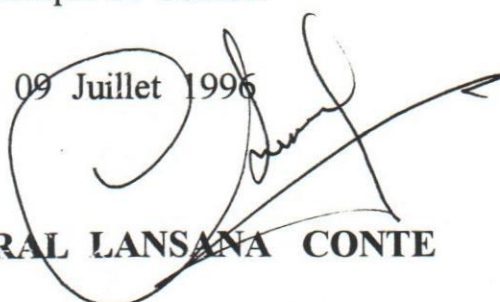
D E C R E T E

Article 1 : Par délégation du Président de la République, il est nommé un Premier Ministre chargé de la Direction, de la Coordination du Gouvernement et de la Gestion de l'Administration Publique.

Article 2 : Monsieur SIDYA TOURE Ancien Ministre, Directeur de Cabinet du Premier Ministre de Côte d'Ivoire, est nommé Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 09 Juillet 1996


LE GENERAL LANSANA CONTE